

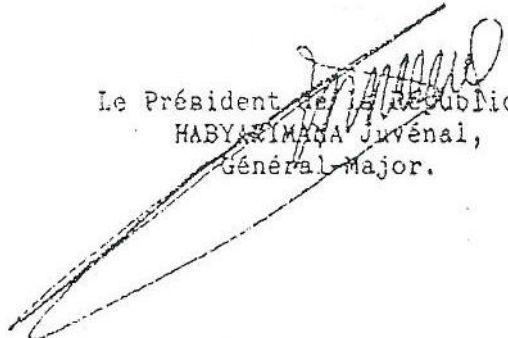
Elle devrait également faire des investigations en Ouganda pour mettre la lumière sur les cas des personnes déportées et des prisonniers de guerre, ainsi que sur les camps de concentration et de travaux forcés que le FPR aurait érigés.

4° Aider le Rwanda dans le domaine de la formation des magistrats et dans la mobilisation des moyens matériels nécessaires au renforcement du système judiciaire rwandais.

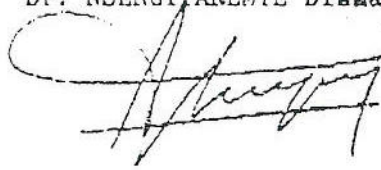
5° Assister notre pays dans l'amélioration des conditions de détention.

Enfin, le Gouvernement Rwandais demande à la Commission Internationale d'Enquête de fournir des éclaircissements sur la question des escadrons de la mort qu'elle a évoquée dans son rapport, et si besoin est, de procéder à une enquête approfondie sur l'existence ou non des escadrons de la mort dans notre pays.

Kigali, le 07 avril 1993.


Le Président de la République,
HABYARIMANA Juvénal,
Général Major.

Le Premier Ministre,
Dr. NSENGIYAREMYE Désiré.





United Kingdom Mission
to the United Nations
New York

845 Third Avenue
New York, NY 10022-6691

Telephone: (212) 745-0200
Facsimile: (212) 745-0316

16 July 1993

See 071/1

RECEIVED	
17 JUL 1993	
INDEX	Action

AD (E)
FCO

cor
RWANDA

1. The Tanzanian Permanent Representative has sent Tom Richardson a copy of a letter from the RPF to the Secretary-General which includes a copy of an extremely interesting letter from the Prime Minister of Rwanda to his President.
2. In the letter Nsengiyaremye accuses the President of seriously undermining the credibility of both himself and the Rwandese government for personal and selfish reasons. He deals with each of the reservations cited by the President and concludes that the government, which has "taken its utmost responsibility" in leading the negotiations to a successful conclusion, cannot be held responsible for the consequences of his failure to sign the agreement.
3. The Tanzanian told Tom that his government is very upset by the position taken by the Rwandese president and are trying to arrange a meeting soon between their Prime Minister, the GOR and the RPF.
4. Can I please leave it to you to copy this as necessary within the FCO.

Yours etc.

*correlator
PM dismissed + reloaded!*

*Ru
A2/f*



RWANDESE PATRIOTIC FRONT



Washington D.C., 9 July 1993.

His Excellency Boutros Boutros-Ghali
Secretary General, United Nations
New York, USA.

Your Excellency,

In our letters of 6th March 1993, 16th April 1993 and 28th May 1993 and in our communique of June 27th 1993 following the adoption of resolution 846 by the Security Council on 22 June 1993, The Rwandese Patriotic Front made it known to the United Nations that stationing of UN military observers on the Uganda-Rwanda border would have a negative impact on the Arusha peace process and encourage General Habyarimana and his French allies to continue to entertain militarist ambitions.

Your Excellency, indeed General Habyarimana responded to the adoption of resolution 846 in the manner we had predicted and had conveyed to you and to members of the Security Council. To date he has unilaterally suspended the Arusha peace talks and as the attached letter of the Rwandese Prime Minister demonstrates, General Habyarimana is busy preparing for a major offensive against the Rwandese Patriotic Army. Find also attached a Jeune Afrique article in which a political analyst links Habyarimana's intransigence to resolution 846.

Your Excellency, in the best interest of the Rwandese people who want peace, we urge you to reevaluate UNOMUR and its overall impact on peace and security in Rwanda and in the Region. We trust, Your Excellency, that the United Nations will do all in its capacity to contribute to a peaceful resolution of the Rwandese conflict.

Claude B. Dusaidi
Director for External Relations (The Americas)
Member of the Executive Committee
Rwandese Patriotic Front.



cc. Members of the Security Council.

I don't think we've seen
the interesting letter
from the Rwandese PIT
to his President, copies
with copy to AD (E) etc.
The Tanganyika (which we
referred to as trying to
organize a meeting team
between the PIT and

9/14/93



Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
B.P. 13 KIGALI

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'attirer Votre attention sur les conséquences fâcheuses pouvant résulter de l'effondrement prévisible du processus de paix suite à Votre refus de signer les Accords de Paix d'Arusha en date du 24 juin 1993 comme prévu.

1. Dans un communiqué officiel publié par le Ministère Tanzanien des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, le Gouvernement Tanzanien qui a abrité presque pendant une année, les négociations de paix, regrette vivement que pour des raisons que le Gouvernement Rwandais juge inévitables, la signature des Accords ait été reportée sine die. Pourtant, le 24 juin 1993 avait été fixé par le Gouvernement rwandais comme date de signature des Accords de Paix.

Par ailleurs, il est regrettable et peu honnête que Vous Vous serviez du communiqué des paris politiques du 16 juin 1993 pour rappeler le même jour le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et de prétexter que Vous Vous conformez en cela à la décision du Conseil des Ministres du 11 juin 93. Or, la décision du Conseil des Ministres du 11 juin 93 est claire et ne rappelle pas le Ministre pour consultation. Ci-après le libellé de cette décision :

"Enfin, le Conseil demande à la délégation Rwandaise qu'avant la cérémonie de signature de l'Accord de Paix, elle lui transmette le projet de texte à signer pour qu'il s'assure de l'harmonie de tous les protocoles qui le composent.

Il attire en outre l'attention du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération sur le fait que l'invitation des Chefs d'Etat à cette cérémonie incombe au Pays hôte et non au Chef d'Etat Rwandais,"

2. Le report de la signature des Accords de Paix d'Arusha étant dû à des raisons personnelles et égoïstes, ce qui compromet gravement Votre crédibilité et celle du Gouvernement Rwandais, Vous devez, Excellence Monsieur le Président, clarifier Votre position et informer la communauté nationale et internationale des raisons réelles qui Vous ont empêché de respecter vos propres engagements.

3. En effet, les motifs invoqués jusqu'ici ne résistent pas à une analyse sérieuse de la situation et s'avèrent être de simples prétextes destinés à distraire l'opinion sur les véritables enjeux de ce blocage.

i) Concernant le partage des postes de commandements dans l'Armée et dans la Gendarmerie, le Facilitateur, qui avait déjà résolu l'épineux problème des proportions dans l'Armée et la Gendarmerie, avait été chargé par les deux parties en négociation, de leur trouver une proposition acceptable.

Le Facilitateur a déjà trouvé cette solution et il ne reste qu'à l'approuver formellement.

Transition, il avait été déjà convenu que cette mission revenait à la force internationale de maintien de la Paix. En attendant l'arrivée de cette force, il avait été proposé de requérir une force d'avant-garde. Des contacts faits auprès de certains pays avaient abouti à une suite positive dans ce sens.

iii) S'agissant du calendrier de la mise en place des Institutions de la Transition, les deux parties en négociation s'étaient déjà convenues que le Gouvernement de transition à base élargie et l'Assemblée Nationale de Transition seraient mis en place entre le 30 et le 37^{ième} jour après la signature de l'Accord de Paix. Ce même Gouvernement devait indiquer dans son programme, les actions à mener et leur échéancier.

iv) Concernant la nomination du Premier Ministre du Gouvernement de Transition, il s'agissait de se conformer aux procédures prévues aux articles 51 et 56 du Protocole d'Accord sur le Partage du pouvoir signé le 9 janvier 1993

La publicité faite autour de cette nomination, montre bel et bien qu'il s'agit d'une manoeuvre de diversion dans la mesure où certains Partis politiques s'attribuent le droit d'approuver ou de désapprouver la candidature présentée alors que celle-ci doit être soumise, par la formation retenue à cette fin, aux deux parties en négociation, lesquelles sont les seules habilitées à apporter leur appréciation sur cette candidature. Il est donc clair que les deux parties doivent se rencontrer pour faire leur appréciation.

Le refus de respect de procédure prévue dans ledit protocole constitue déjà une violation flagrante des Accords d'Arusha avant même leur signature.

4) Comme il s'avère que les raisons invoquées jusqu'ici ne consistent qu'à des manoeuvres dilatoires, il est impératif de trouver les motivations réelles à ce refus de dernière minute de signer les Accords de Paix tant attendus.

Ces raisons se trouvent dans la logique de rejet d'une solution négociée. Vous avez développé constamment ce rejet tout au long des négociations et Vous l'avez formulé publiquement en date du 15 novembre 1992 à Ruhengeri. Vos partisans l'ont mis en oeuvre en janvier 1993, notamment à travers les troubles qu'ils ont provoqués en préfecture de Gisenyi, Ruhengeri et Kibuye.

Actuellement aussi, des groupuscules terroristes préparent des attentats contre des responsables politiques et des troubles dans le pays, en vue de favoriser et de provoquer une nouvelle reprise des hostilités.

En d'autres termes, il est nécessaire pour Vous, de trouver un subterfuge Vous permettant de réfuter la signature de l'Accord de Paix, d'entraîner la démission du Gouvernement actuel, de mettre en place un Gouvernement belliciste à Votre dévotion, de provoquer la reprise des hostilités en vue de repousser les combattants du FPR dans leurs derniers retranchements (indiri yazo) et d'exiger la renégociation de certaines dispositions des protocoles d'Accords déjà signés.

Les principaux points à renégocier porteraient alors sur ce qui ne rencontre pas encore Votre agrément, à savoir :

- i) la sauvegarde des prérogatives et des pouvoirs du Président de la République;
- ii) la répartition des portefeuilles ministériels avec le retrait du Ministère de l'Intérieur des

- portefeuilles attribués au FPR;
- iii) les modalités de prise de décision au sein du Gouvernement de transition à base élargie;
 - iv) les modalités de maintien ou de remise en place des autorités administratives locales;
 - v) la révision des proportions des éléments issus des différentes forces dans la nouvelle Armée Nationale;
 - vi) la durée de la période de transition.

Il s'agit d'une démarche qui, dans le fond comme dans la forme, va à l'encontre d'une recherche d'une paix juste et durable, à travers une solution négociée, mais qui plutôt privilégie une solution militaire aux conséquences imprévisibles.

5) Le simple fait d'avoir entraîné certains Responsables des Partis politiques démocratiques, sur base d'informations volontairement déformées, à signer le fameux communiqué du 16 juin 1993, cautionnant ainsi la suspension des négociations, ne change rien à Votre responsabilité personnelle dans la crise actuelle.

6) Lors du Sommet de l'OUA au Caire, Vous avez promis aux Chefs d'Etat Africains et à la communauté internationale, qu'il ne s'agissait que d'un délai de quelques jours. Depuis, aucune initiative n'a été prise dans le sens positif. S'il s'agit encore là d'une manœuvre pour atteindre la date du 16 juillet 1993, afin d'ouvrir une crise aux conséquences incalculables, sachez, Excellence Monsieur le Président, que l'opinion nationale et internationale, n'est nullement dupe et condamne cette attitude égoïste.

7) Compte tenu de tout ce qui précède, je voudrais, Excellence Monsieur le Président, Vous demander encore une fois d'assumer Vos responsabilités de Chef d'Etat et de mettre fin à toutes les manœuvres visant à bloquer la signature de l'Accord de Paix.

Le Gouvernement actuel, qui a pris toutes ses responsabilités dans la conduite de ces négociations jusqu'à leur aboutissement, ne pourra être tenu pour responsable des suites de Votre refus de signer ces Accords.

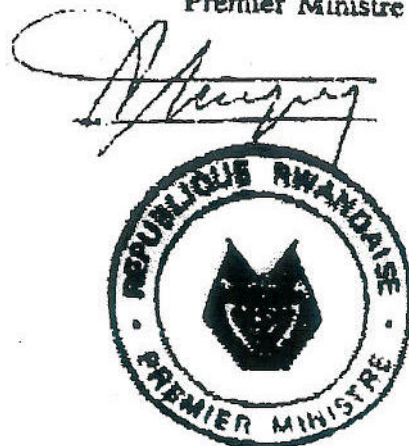
Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Dr NSENGIYAREMYE Dismas

Premier Ministre

C.P.I. :

- Monsieur le Président du Conseil National pour le Développement
- Monsieur le Président du Parti Politique participant au Gouvernement (Tous)
- Madame, Monsieur le Ministre (Tous)



REPUBLIC OF RWANDA
OFFICE OF THE PRIME MINISTER
P.O. BOX 1334 KIGALI

Kigali, 07/06/1993

HIS EXCELLENCY THE PRESIDENT
OF THE REPUBLIC OF RWANDA
P.O. BOX 15 KIGALI

Mister President:

I have the honor to bring to your attention the grave consequences that could result from the foreseeable failure of the peace process due to your refusal to sign the Arusha Peace Agreement that had been scheduled for June 24, 1993.

1. In an official communiqué issued by the Tanzanian Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation, the Government of Tanzania that had hosted the peace negotiations for almost one year, deeply regrets that, due to reasons that the Government of Rwanda deems inevitable, the signing of the Agreement has been postponed sine die. Yet, June 24, 1993 had been scheduled by the Government of Rwanda as the signature date for the Peace Agreement.

Further, it is deplorable and dishonest of you to use the political parties' communiqué of June 16, 1993 in order to recall the Minister of Foreign Affairs and Cooperation the same day, pretending to follow the decision of the Government Council of June 11, 1993. But, the decision of the Government Council of June 11, 1993 clearly does not recall the Foreign Minister for consultation. It is worded as follows:

"Finally, the Council requests that the Rwandese delegation submit to it, before the signing of the Peace Agreement, the draft of the text to be signed, so that it may ensure the harmony of all the Protocols it is composed of.

Besides, it wishes to bring to the attention of the Minister of Foreign Affairs and Cooperation the fact that inviting Heads of States to the signing ceremony devolves upon the host country and not the Rwandese Head of State".

2. Postponing the signature of the Arusha Peace Agreement, being a result of personal and selfish reasons, seriously undermines your credibility and that of the Rwandese Government. You should therefore, Mister President, make your position clear and inform the national and international community of the true motives that caused you not to honor your own commitment.

3. Indeed the reasons so far given cannot stand a serious analysis of the situation; they appear to be mere excuses meant to turn the opinion away from the real issues behind that blockage.

i) Concerning the sharing of command posts in the Army and Police, the Facilitator, who had already solved the intricate problem of proportions in the Army and Police, had been entrusted by the two negotiating parties, with the finding of an acceptable proposal.

The Facilitator has already found that solution, nothing remains but to officially authorize it.

ii) For the security of RPF officials who would be part of the transitional institutions, it had been decided that the international peace keeping force would handle that. While waiting for that force, it had been suggested that a vanguard force be requested. Contacts made with some countries in that regard had shown positive results.

iii) As for scheduling the setting up of transitional institutions, the two negotiating parties had already agreed that the broad-based Transition Government and the Transition National Assembly would be set up between the 30th and 37th day after the signature of the Peace Agreement. That same Government was to indicate in its programme, the actions to be implemented and their bill-book.

iv) About the nomination of a Transition Prime Minister, reference had to be made to the procedure stipulated in article 51 and 56 of the Protocol of Agreement on the Sharing of Power, signed on January 9th, 1993.

The publicity that surrounded that nomination is a clear sign of a distraction scheme, to the extent that some political parties take upon themselves the right to reject a candidacy even though the latter has to be presented, by a commission chosen for that purpose, to the two negotiating parties, which are the only ones entitled to appraise the candidacy. It is therefore unequivocal that the two parties have to meet to make that appraisal.

The lack of conformity with the procedure provided for in the aforesaid Protocol is already a violation of the Arusha Agreement before it is even signed.

4) Since the reasons mentioned so far are only dilatory schemes, it is imperative that the real motives for this last minute failure to sign the long-awaited Peace Agreement be clarified.

Those motives are part of a logic of rejection of a negotiated solution. Throughout the negotiations, you have constantly developed that rejection and you have even publicly voiced it on November 15, 1992, in Ruhengeri. Your supporters have implemented it in January 1993, more particularly through the disturbances they created in Gisenyi, Ruhengeri and Kibuye prefectures.

Even presently, small terrorist groups are staging attempts against political leaders and creating dissensions throughout the country, in order to incite a new resumption of hostilities.

In other words, it is necessary for you to find an excuse that would allow you to reject the signature of the Peace Agreement, to ask for the resignation of the current Government, to install a war-prone Government at your disposal, to incite the resumption of hostilities in order to force back the RPF army to its previous positions (indiri yazo) and call for the renegotiation of some clauses of the already signed Protocols.

The main points to be renegotiated would be those you are not pleased with, that is:

- i) the safe-keeping of prerogatives and powers of the President of the Republic;
- ii) the sharing of cabinet portfolios, including the withdrawal of the Ministry of Interior and other RPF portfolios;
- iii) the decision making process within the broad-based Transition Government;
- iv) the methods for keeping or reinstating local administration officials;
- v) the revision of proportions of the elements coming from the various forces into the new National Army;
- vi) the term of the transition period.

That scheme, by its essence as well as its mould, goes against the search for a just and durable peace, through a negotiated solution. It rather promotes a military solution with unwary consequences.

5) The mere fact of having involved some leaders of democratic political parties, on the basis of voluntarily distorted information, into signing the June 16, 1993 communiqué, ordering that the negotiations be suspended, by no means, takes away your personal responsibility in the current crisis.

6) At the time of the OAU Cairo Summit, you promised African Heads of States and the international community, that it was only a few days' delay. Since then, no positive move has been initiated in that regard.

If, once more, that is another scheme to reach July 18, 1993, (deadline for the current Transition Government) in order to open doors to a crisis with incalculable consequences, be aware, Excellency Mister President, that the national as well as the international opinion cannot be fooled and condemns that selfish attitude.

7) Considering the aforesaid, allow me, Excellency Mister President, to request, once more, that you take your responsibility of Head of State, and put an end to all those manipulations aimed at the obstruction of the Peace Agreement signature.

The current Government, which has taken its utmost responsibility in leading the negotiations to a successful end, can, in no way be held responsible for the consequences of your failure to sign the Agreement.

Please accept, Excellency Mister President, the assurances of my highest consideration.

Dr. NSENGIYAREMYE Dismac

Prime Minister

- c.c.:
- The President of the National Council for Development
 - All Chairmen of Political Parties party to the Government
 - All Cabinet Members

pect : « Un homme brun d'environ 1,72 m vient d'entrer dans la chambre 510... Et quelques minutes plus tard : « L'homme brun ressort. L'occupant de la 510 est OK ». Traduction : grâce à Dieu, le journaliste n'a pas égorgé le ministre des Affaires étrangères qu'il vient d'interviewer.

Parce qu'il fallait bien atténuer ce climat passablement tendu, l'Égypte a néanmoins reçu l'Afrique dans un luxe de bon aloi. Les routes empruntées — pour aller de l'aéroport aux hôtels, cinq étages — par les limousines mises à disposition de chaque chef de délégation étaient fraîchement goudronnées, bordées de murs visiblement repeints. Le gigantesque centre de conférences offert par la Chine rurale, Astisque des halles de maître aux lustres montants des plafonds...

À l'intérieur, peu de surprises. Sur les cinquante-trois États que compte désormais, avec l'Érythrée, le continent, seuls le Maroc — l'ex-quinze l'Organisation en 1984 — et la Somalie — elle n'a plus de gouvernement — ne sont pas représentés. En séance plénière, les orateurs se succèdent devant une assistance qui oscille, au gré des sujets, entre l'ennui poli et l'indignation contenue : Afrique du Sud, intégration régionale, relations avec l'ONU, Communauté économique africaine, réfugiés, Palestine, sécession... Au sous-sol, les plus consciencieux des quelque cinq cents journalistes accrédités rongent leur frein en attendant l'interruption quotidienne de ces travaux à huis clos qui leur permettra, peut-être, d'agripper une personnalité dans le hall. Mais pour lui demander quoi ? Cette année encore, il ne se passera rien de spectaculaire à l'OUA. Seul fait d'arme, au demeurant modeste : un appui à la Libye pour la levée de l'embargo.

L'actualité brûlante, aurait pourtant largement justifié quelques éclats de voix. De l'intervention américaine en Somalie à l'annulation des élections au Nigeria, de la légitimité du gouvernement Mobutu à la suspension des pourparlers de paix au Rwanda, l'OUA avait son mot à dire. Elle a, par crainte de vexer les uns ou de s'aliéner les autres, préféré adopter un profil si

Dans un hôtel des bords du Nil, trois Zaïrois rient à l'impulsif...

basique quatre jours après le coup de force du général Ibrahim Babangida, Salim Ahmed Salim, secrétaire général de l'Organisation, n'avait toujours pas séjourné à l'événement. Les États-Unis et la Grande-Bretagne, eux, s'étaient exprimés amplement pour

démocratique.

Le problème de la représentation zaïroise offrait une autre opportunité de briser une certaine image des sommets de l'OUA : celle de ces réunions de famille annuelles, véritables corvées auxquelles tout le monde se rend en sachant pertinemment qu'elles ne servent à rien. Lors de l'ouverture du Conseil des ministres, le 21, les six sièges de la délégation zaïroise étaient occupés par des représentants du gouvernement Birindwa dûment accrédités par le chef de l'État Mobutu Sese Seko. A quelques kilomètres de là,

Pourquoi Habyarimana prend son temps.

Mardi 19 juin, 13 h. Salim Ahmed Salim, secrétaire général de l'OUA, est tout souriant : « Les accords de paix d'Arusha, pour la conclusion desquels l'OUA a joué un rôle très important, seront signés demain », annonce-t-il. Un représentant de l'Organisation est déjà en route pour la Tanzanie : il assistera à la cérémonie de signature du traité, prévue le 24, à 15 h. Quelques heures plus tard, coup de théâtre. Juvénal Habyarimana, le chef de l'État rwandais, suspend les négociations avec le Front patriotique rwandais (FPR, opposition armée), arguant que « des détails techniques restent à régler ».

L'adoption à veille par le Conseil de sécurité des Nations unies de la résolution 665 a sans doute contribué à ce brusque revirement. L'ONU y décide le déploiement pour six mois d'une mission de 165 observateurs (dont 81 militaires), baptisée UNOMOR, le long de la frontière ouganda-rwandaise. Réclamée par les gouvernements des deux États, elle a pour mission de vérifier que le FPR ne reçoit pas d'assistance militaire de l'Ouganda. Persuadé du contraire, Juvénal Habyarimana a probablement estimé que l'arrivée de l'UNOMOR affaiblirait le FPR et qu'il convenait donc d'attendre pour négocier la paix dans de meilleures conditions.

Le principal point de désaccord entre les deux parties concerne la structure de la future armée nationale. Le FPR a accepté qu'elle soit composée à 75 % de soldats gouvernementaux et à 25 % d'anciens rebelles. Mais il réclame la parité dans les instances de commandement jusqu'au niveau des bataillons, concession que le pouvoir refuse de faire. La démilitarisation de Kigali, la capitale, fait également problème : Habyarimana ne souhaite pas qu'elle ait lieu avant le déploiement, d'ici à six mois, d'une force des Nations unies chargée de contrôler l'application des accords de paix. Le FPR craint, pour sa part, que les institutions de transition ne cessent pas fonctionner librement tant que Kigali sera entre les mains de l'armée gouvernementale. © G.F.